

Dates à retenir

Dimanche 25 juin :
la « Grande Tablée » et sa traditionnelle animation musicale
Mercredi 12 juillet :
festival Les Musicales « Pierre et le loup », spectacle musical pour toute la famille

La mairie sera exceptionnellement fermée le jeudi 29 juin après-midi (formation).

RAMASSAGE DES DÉCHETS DATE DES JOURS DE COLLECTE SACS JAUNES 2017 TRI SELECTIF

Collecte des déchets - Saint-Jean-La-Poterie : les jeudis.
Merci de sortir les conteneurs le mercredi soir, veille du jour de collecte.
Tri sélectif (sacs jaunes) : La collecte se fait tous les 15 jours.
Les sacs jaunes seront ramassés un mardi sur 2, aux dates suivantes.
Afin d'éviter des détériorations et pour l'esthétique, merci de sortir les sacs le lundi soir, veille du jour de collecte.

MAI	JUIN
MARDI 9 SAMEDI 27	MARDI 6 MARDI 20



ASSOCIATIONS CET ESPACE EST LE VÔTRE

AUPRÈS DE MON ARBRE, CLUB DE BONSAÏ DES PAYS DE VILAINE

« Auprès de mon Arbre » organise une « Grande Braderie des clubs de l'ouest »
Le dimanche 21 mai 2017 de 9h30 à 18h
Salle Polyvalente Pierre Glet – 20 rue des Frères Thébault
56350 Saint Jean la Poterie - Entrée libre

Vous pourrez vendre ou échanger des arbres (bonsaï, pré-bonsaï etc.), de l'outillage, des poteries, des tablettes, du substrat, des livres ...
Installation de 8h30 à 9h30
Cette Braderie aura lieu à l'abri, dans une grande salle, avec tout le confort : salle de vente et d'échange, salle de restauration, sanitaire, tables et chaises, parking etc. Sandwichs pâtisseries et boissons sur place.
Le tarif pour les vendeurs est de 5 euros l'emplacement (une table et des chaises sont mises à disposition) à réserver à l'avance par chèque à l'ordre de :
Auprès de mon arbre (à envoyer, avec le bulletin d'inscription à l'adresse postale)

Contact : Président : 06.71.99.00.68 et Président adjoint : 06.44.28.03.00
Adresse postale : Auprès de mon arbre, à l'attention de Julien Le Guen,
15, Lourme de Noyal - 35550 Sixt sur Aff

LA PATIAU ATELIER DE FAIENCE

Un nouveau décor aux couleurs printanières et gourmandes

La nouvelle collection est arrivée, son nom : Décor 802. Petit clin d'œil à la faïencerie de St Jean de Bretagne où le nom de chaque décor était identifié par un numéro inscrit au dos de la pièce avec les initiales du décorateur.
De cette tradition, l'Atelier de Faïence, chantier d'insertion porté par la Communauté de Communes du Pays de Redon, perpétue les valeurs d'un artisanat de qualité. Le travail est entièrement réalisé à la main, de la terre à la décoration. Cette nouvelle collection est déclinée en couleurs pastel qui évoquent la gourmandise : chocolat, barbe à papa, pistache, pêche, menthe glaciale, réglisse, guimauve, ...
Venez découvrir ou redécouvrir l'ensemble des créations de l'atelier à la boutique du Patiau de Saint-Jean-La-Poterie. Vous y trouverez une production de vaisselles proposant des symboles forts de la Bretagne mais aussi des graphismes plus contemporains.
Sophie Blanchard et toute son équipe vous y accueillent les mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 13h à 17h ainsi que les samedis de 14h30 à 17h30.
Atelier faïence : 02 99 71 25 39 - atelier.faience@cc-pays-redon.fr - www.cc-pays-redon.fr/insertion
Découvrez et suivez la page Facebook de la CCPR
<https://www.facebook.com/CCPR.REDON>



LE PATIAU
Centre d'art et d'histoire céramique

BROCANTE
FAÏENCERIE DE SAINT-JEAN-DE-BRETAGNE

SAMEDI 3 JUIN 10H à 17H30
Face au Patiau
Saint-Jean-La-Poterie (56)



AU CME - PORTRAIT D'UN JEUNE POTIAN

Amaury a 14 ans,
il est champion de Bretagne de badminton en simple et en double.
Il fait du badminton depuis 7 ans au club de Redon. Il a intégré le CREPS il y a 2 ans. Depuis peu il fait partie de l'équipe de France dans la catégorie U 15.
C'est un sport qui demande de la rigueur et un entraînement de 12 heures/semaine avec 3 à 4 compétitions par mois. Nous félicitons Amaury pour ses performances et lui souhaitons bon courage pour la suite.
Gilian, Matéo et Brice du conseil municipal des enfants



TOURNÉE ANNUELLE DE CONSERVATION CADASTRALE

AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que MME. P. BOSSARD, géomètre du Cadastre sera de passage en commune au cours du (des) mois de MAI et JUIN 2017 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, elle sera amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal, dans les propriétés publiques et privées et à prendre éventuellement contact avec les administrés.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.
A. S. Jean La Poterie, le 4. Juin 2017.



Saint-Jean-La-Poterie
L'ECHO POTIAN

LE BÉNÉVOLE DU MOIS

Législatives des 11 et 18 juin :
Les bureaux de votes seront ouverts de 8h00 à 18h00

Jean-Marie Le Berrigot

En 2017, la section Cyclo, VTT, Marche de l'Entente Sportive de Saint-Jean-la-Poterie, va fêter ses 40 ans d'existence. Le créateur de l'association est toujours l'un de ses membres et en est le président d'honneur, Monsieur Jean-Marie le Berrigot.

Quelques questions à Jean-Marie ...

La première rando ?

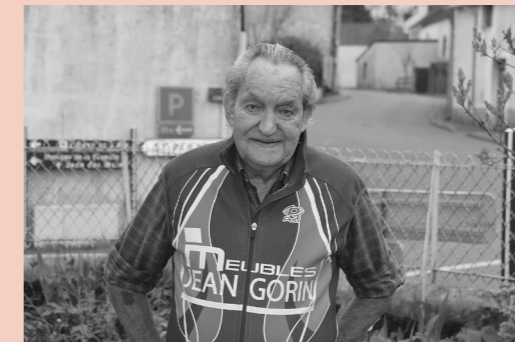
En 1977, avec quelques amis de Saint-Jean et l'aide de Jean François Meaude de Peillac, nous avons eu l'idée de créer une randonnée cycliste sur route. A l'époque, il n'y avait pas de club ni à Allaire, ni à Redon, ni à Rieux. Ce fut l'une première dans le pays de Redon. Pour organiser cette rando, nous avons dû créer une association et comme je pouvais me déplacer facilement en train, c'est moi qui suis allé plusieurs fois à la préfecture pour déposer les statuts.

Combien de randonneurs en 1977 ?

La rando a tout de suite marché car dès la première année nous avons eu entre 200 et 300 participants.

En plus de cette randonnée quelle activité ?

Tous les dimanches matins et au bout de 3 ans d'existence, nous avions 60 adhérents de Saint-Jean et Allaire. Les années suivantes, l'effectif a un peu baissé car des clubs se sont créés à Allaire et à Rieux.



Par la suite ?

Au bout d'une vingtaine d'années, la randonnée s'est diversifiée, et des circuits VTT et marche sont apparus. Maintenant les gens préfèrent faire du vélo dans les bois...

Et toi Jean-Marie, qu'as-tu fait durant ces nombreuses années ?
J'ai été président pendant 25 ans, puis il y a eu Edmond Dauphas, Eugène Tabart, Yvonnick Delanoë, et maintenant Annick Jouvance. Moi je suis resté tout le temps dans le bureau.

Combien de sorties en vélo ?

2 par semaine si possible, le mercredi et le dimanche avec environ 50 km par sortie jusqu'à 80 ans. J'ai dû faire plus de kilomètres en vélo qu'en voiture

D'où vient cette passion pour le cyclisme ?
J'ai commencé vers 22, 23 ans à faire du vélo avec les copains en Seine et Marne puis quelques courses dans la région. Comme je ne pouvais pas m'entraîner beaucoup, je n'avais pas beaucoup de résultats. J'ai fait 3ème une fois en profitant de circonstances favorables !

Et la famille ?
Mon épouse a toujours bien voulu que je fasse du vélo. J'ai transmis cela à mon fils et maintenant mon petit-fils.

Ton champion préféré ?
Sans aucun doute Jean Robic et puis ensuite Bernard Hinault

On peut compter sur toi pour les 40 ans ?
Bien évidemment, si la santé est là !

Merci Jean-Marie pour ces années de bénévolat.

Elections Présidentielles 23 avril & 07 mai 2017 (total des 2 bureaux de vote)						
1er tour	Inscrits	1141		Blancs	14	
	Votants	980	85,89 %	Nuls	1	
					Exprimés	965
Ont obtenu	Nicolas Dupont-Aignan	50	5,18 %			
	Marine LE PEN	190	19,68 %		Jacques CHEMINADE	5 0,52 %
	Emmanuel MACRON	272	28,18 %		Jean LASSALLE	8 0,82 %
	Benoît HAMON	66	6,83 %		J-Luc MÉLENCHON	222 23,00 %
	Nathalie ARTHAUD	9	0,93 %		François ASSELINEAU	9 0,93 %
	Philippe POUTOU	8	0,82 %		François FILLON	126 13,06 %
2ème tour	Inscrits	1141		Blancs	95 10,24 %	
	Votants	928	81,33 %	Nuls	31 3,34 %	
					Exprimés	802
Ont obtenu	Emmanuel MACRON	559	69,70 %			
	Marine LE PEN	243	30,30 %			

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ Fixation des indemnités de fonction des élus communaux.

Monsieur le Maire indique que suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) portant application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ; il est nécessaire de fixer les indemnités de fonction des élus, l'indice brut terminal de la fonction publique ayant augmenté.

Il propose de maintenir l'enveloppe financière mensuelle fixée dans la délibération n°2014-28 du 10 avril 2014, à savoir :
 - indemnité du maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - et produit de 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

A compter du 1er janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire.....34,20%
- 1^{er} adjoint.....15,79%
- 2^e adjoint.....11,84%
- 3^e adjoint.....11,84%
- 4^e adjoint.....11,84%
- 5^e adjoint.....11,84%

Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe maximale, les autres conseillers municipaux percevront une indemnité égale à 1,35% de l'indice brut terminal de la fonction publique, Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité.

2/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM).

Monsieur le Maire indique que depuis 2015, Morbihan Energies coordonne un groupement d'achat d'énergies à l'échelle du département du Morbihan.

La création de ce groupement d'achat a été motivée par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et la fin des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

Cette démarche d'achat groupé permet ainsi :

- de faciliter les démarches des acheteurs publics morbihannais (ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général) en globalisant les procédures de marchés publics.
- de tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'acte constitutif du groupement de commandes, considérant les besoins en ma-

tière d'achat d'énergie de la commune,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés ».

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,

4/ Dotation financière à l'école publique de A à Z au titre des fournitures scolaires année 2017.

Monsieur le Maire rappelle le mode de calcul de la dotation financière attribuée à l'école publique de A à Z, ainsi que l'indice de révision. La participation 2017 par élève est fixée à 81.39 €, soit 8 465.00 € pour 104 élèves (effectif à la rentrée 2016/2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5/ Avis sur le schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Monsieur le Maire indique que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il doit être transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Une fois ce délai de trois mois écoulé, le schéma sera soumis aux membres du Conseil Communautaire pour approbation. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon a communiqué à la commune le schéma de mutualisation.

Deux grands axes d'évolution de l'organisation des moyens sur le territoire sont retenus :

1 - La recherche d'efficacité de l'action publique :

- Partager des informations et des expertises sur le territoire (mise en réseau des acteurs via un outil collaboratif).
- Agir ensemble sur la gestion quotidienne : mettre en commun certains sujets de gestion des ressources humaines et développer les achats en commun.
- Favoriser les mutualisations horizontales des matériels et les mutualisations ou coopérations techniques entre communes.

2 - Développer et mutualiser les fonctions ressources :

Il s'agit d'étudier différentes perspectives de services communs à périmètre variable selon les thématiques.

Ces deux axes sont traduits en un plan d'action portant sur la période 2017-2020 et comprenant les huit actions suivantes :

Action 1 : la mise en réseau des acteurs

Action 2 : la mise en place d'un outil collaboratif

Action 3 : la mutualisation des remplacements et de l'expertise ressources humaines

Action 4 : la mutualisation des achats

Action 5 : le développement de coopérations techniques - mutualisation des matériels et la recherche d'une meilleure mobilisation des compétences des agents des services techniques

Action 6 : répondre aux besoins d'expertise technique des communes

Action 7 : l'étude de la création d'un service commun « systèmes d'information »

Action 8 : l'étude de la création d'un service commun « affaires juridiques / commande publique »

Il est précisé qu'aucune décision de mutualisation n'est prise à ce stade : les actions proposées dans le schéma vont faire l'objet d'études approfondies sur l'opportunité de mener ces projets de mutualisation, en étroite collaboration avec les 31 communes membres, en respectant le principe de volontariat. Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de donner un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :
 EMETTENT un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

6/ Renouvellement adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Pays de Redon depuis le 1er juillet 2015.

Il présente les modifications adoptées par le bureau communautaire du 10 mai 2016 et portant sur la prise en charge des dépenses d'investissement, les moyens humains du service, et le mode de répartition des charges de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Approuve la convention
- Approuve le mode de financement du service commun
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Madame GIRARD CABOURG indique qu'elle a rencontré le CAUE qui poursuit son travail d'accompagnement de la municipalité sur le projet de pôle périscolaire et de zone d'habitat.

Monsieur le Maire indique que la randonnée des jonquilles du 19 mars a compté 1912 participants, il tient à féliciter les organisateurs de cette belle manifestation.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ Budget général :

- Présentation et approbation du compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Luc QUISTREBERT, trésorier, commente l'analyse financière 2016 qu'il a réalisée :
 - le résultat de l'exercice 2016 est en nette amélioration, l'excédent s'élève à 115 k€, contre 52 k€ en 2015. La diminution des charges (- 43 k€) a permis de redresser le résultat comptable.
 La D.G.F.représente quasiment 28% des recettes réelles de fonctionnement (moyenne départementale : 22%).
 En 2016, la commune a consacré 527 k€ aux dépenses d'équipement, soit 336 € par habitant (moyenne départementale : 315 €)
 L'endettement est de 1 225 k€, soit 782 € par habitant (moyenne départementale : 647 €/hab).
 La capacité d'autofinancement brute est de 126 k€, soit 81 € par habitant (moyenne départementale : 198 €).

- Présentation et vote du compte administratif 2016.

Sous la présidence de Monsieur Albert EUZENAT, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses :946 094.54 €
 - Recettes :1 060 634.93 €
 Résultat de l'exercice114 540.39 €
 - Reprise de l'excédent 2015353 573.15 €
EXCEDENT DE CLOTURE :468 113.54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
 - Dépenses :604 366.05 €
 - Recettes :493 579.19 €
 Résultat de l'exercice- 110 786.86 €
 - Reprise de l'excédent 2015.....52 789.12 €
 Déficit de clôture57 997.74 €
 - Reste à réaliser dépenses :127 020.00 €
 - Reste à réaliser recettes :0.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT :185 017.74 €
 Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

- Proposition d'affectation du résultat 2016
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la

somme de 185 017.74 €
 Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté, soit :

.....283 095.80 €
 - Vote du budget primitif 2017.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2017, après étude en commission générale :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses :1 299 876.00 €
 - Recettes :1 299 876.00 €
- Vote des taux des 3 taxes année 2017 : TH, FB, FNB.
 Monsieur le Maire indique que le budget 2017 est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 451 400 €. Le produit fiscal assuré (bases 2017 x taux 2016) s'élève à 446 874 € (440 318 € en 2016). Le total des allocations compensatrices s'élève à 28 710 € (21 382 € en 2016).

Il rappelle, comme il a été vu en commission générale le 11 avril 2017, que pour atteindre le produit attendu, il est nécessaire de recourir à une augmentation proportionnelle des taux de 1.01%, soit :

- Taxe d'habitation 13.03 % (12.90% en 2016)
- Foncier bâti 23.81 % (23.57% en 2016)
- Foncier non bâti 70.32 % (69.61% en 2016)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation proportionnelle des taux de 1.01%, comme indiqué ci-dessus.
SECTION D'INVESTISSEMENT
 Dépenses :599 446.00 €
 Recettes :599 446.00 €
 Les principales opérations d'équipement 2017 sont les suivantes :

Travaux aménagement de bourg (restes à réaliser)120 000.00 €
 Réserve foncière23 887.00 €
 Travaux voirie (mise en sécurité) :57 500.00 €
 Travaux de voirie25 000.00 €
 Travaux construction local de stockage20 000.00 €
 Travaux Multiservices (réfection façade)17 000.00 €
 Rénovation éclairage public :11 020.00 €
 Travaux cimetière (extension columbarium)20 000.00 €
 Travaux Centre P.GLET (changement chaudière)50 000.00 €
 Travaux mairie50 000.00 €
 Travaux Maison de la potière25 000.00 €

a part capital du remboursement de la dette s'élève à86 041.00 €
2/ Budget annexe assainissement :
 - Présentation et approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur. Le conseil municipal, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour

l'exercice 2016 par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Présentation et approbation du compte administratif 2015.

Sous la présidence de Monsieur Albert EUZENAT, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
 Dépenses :52 436.53 €
 Recettes :60 825.43 €
 Résultat de l'exercice8 388.90 €
 Reprise de l'excédent 2015 :18 727.95 €
EXCEDENT DE CLOTURE.....27 116.85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
 - Dépenses :26 854.11 €
 - Recettes :31 269.54 €
 Résultat de l'exercice :4 415.43 €
 Reprise du déficit 2015 :-1 983.54 €
 - Reste à réaliser dépenses :0.00 €
 - Reste à réaliser recettes :0.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE :2 431.89 €
 Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2016.
 - Proposition d'affectation du résultat 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Report en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »27 116.85 €
 - Vote du budget primitif 2017.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2017, après étude en commission générale :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses :85 000.00 €
 - Recettes :85 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
 Dépenses :64 273.00 €
 Recettes :64 273.00 €

La part capital du remboursement de la dette s'élève à 23 221.00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget assainissement 2017.

3/ Adhésion au groupement de commandes d'achat de papier écoresponsable.
 Monsieur le maire rappelle que la commune avait adhéré au groupement de commandes pour l'achat responsable de papier reprographique organisé par la communauté de communes du pays de Redon.
 Le marché est arrivé à échéance le 31/12/2016, et la communauté de communes propose de relancer le groupement de commandes pour un marché de fourniture d'une durée de trois ans maximum.
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'achat responsable de papier reprographique,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,
 - Autorise Monsieur le Président de la communauté de communes du pays de Redon, coordonnateur du groupement, à signer et notifier le marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

.....86 041.00 €
2/ Budget annexe assainissement :
 - Présentation et approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur. Le conseil municipal, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour

l'exercice 2016 par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Présentation et approbation du compte administratif 2015.

Sous la présidence de Monsieur Albert EUZENAT, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
 Dépenses :52 436.53 €
 Recettes :60 825.43 €
 Résultat de l'exercice8 388.90 €
 Reprise de l'excédent 2015 :18 727.95 €
EXCEDENT DE CLOTURE.....27 116.85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
 - Dépenses :26 854.11 €
 - Recettes :31 269.54 €
 Résultat de l'exercice :4 415.43 €
 Reprise du déficit 2015 :-1 983.54 €
 - Reste à réaliser dépenses :0.00 €
 - Reste à réaliser recettes :0.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE :2 431.89 €
 Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2016.
 - Proposition d'affectation du résultat 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Report en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »27 116.85 €
 - Vote du budget primitif 2017.
 Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2017, après étude en commission générale :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses :85 000.00 €
 - Recettes :85 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
 Dépenses :64 273.00 €
 Recettes :64 273.00 €